

Construction de maisons individuelles :

LES SOUS-TRAITANTS DÉSORMAIS GARANTIS

EH EULER HERMES
SFAC



Garantie Individuelle Sous-Traitant

La solution de l'assurance-crédit pour compte

1 Une réponse au cadre réglementaire

Les constructeurs de maisons individuelles sont tenus de fournir une garantie de paiement à leurs sous-traitants. Depuis le 1^{er} novembre 2004, un constructeur qui n'a pas prévu de garantie de paiement de ses sous-traitants encourt des sanctions pénales.

La Garantie Individuelle Sous-Traitant développée par Euler Hermes SFAC avec l'appui de vos organisations professionnelles vous permet de **satisfaire à votre obligation légale**, mais aussi de fournir à vos sous-traitants l'assurance qu'ils seront bien payés.

2 Une protection complète et facile à mettre en œuvre

La Garantie Individuelle Sous-Traitant protège les sous-traitants efficacement et intégralement en cas de défaillance du constructeur : **Euler Hermes SFAC indemnise 100 % de l'encours restant dû à chaque sous-traitant.**

Dès la souscription du contrat par le constructeur, le sous-traitant est informé du montant de l'encours pour lequel il est couvert.

Euler Hermes SFAC en chiffres :

- Numéro 1 de l'assurance-crédit
- 190 mds d'euros de transactions commerciales garanties
- 40 millions d'entreprises suivies dans le monde
- 6 700 demandes de garanties traitées par jour
- 125 000 dossiers de recouvrement traités chaque année

Les points clés de la garantie



3 Une gestion simple

■ Déclaration des sous-traitants et du chiffre d'affaires

Euler Hermes SFAC vous demande la liste de vos sous-traitants et pour chacun d'entre eux le montant de l'encours souhaité.

Chaque sous-traitant reçoit avec copie au constructeur son encours garanti.

Tous les mois, vous avez simplement à déclarer le montant des factures reçues de vos sous-traitants.

■ Mise en œuvre de la garantie

La garantie n'intervient qu'en cas de procédure collective du constructeur. Les sous-traitants envoient alors à Euler Hermes SFAC une demande d'intervention contentieuse. Le paiement des indemnités est effectué dans les 30 jours suivant l'expiration d'un délai de 1 mois à compter de la réception du dossier.

■ Gestion en ligne du contrat

Grâce à EOLIS, notre outil de gestion en ligne, vous suivez vos garanties individuelles sous-traitants, vous modifiez ou supprimez l'encours garanti d'un sous-traitant, vous effectuez vos déclarations de chiffre d'affaires mensuelles. Vous affinez votre connaissance des entreprises qui vous entourent, leur identité, leurs caractéristiques, leur situation juridique (défaillance) et financière.

EOLIS est un outil privilégié pour la sécurisation du développement de votre entreprise.

Contacts utiles

Hot Line Euler Hermes SFAC Direct

4, rue Henri Sainte Claire Deville
95563 Rueil-Malmaison
Tél. : 01 41 39 22 18 - Fax : 01 41 39 20 30
E-mail : cmi@eulerhermes.com